



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>13</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
19 mars 2024	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
<b>2 9 MARS 2024</b>	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>2 8 MARS 2024</b> et publication du  <b>2 8 MARS 2024</b> Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE (arrivée à 21h00), Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

**Absents avec pouvoir :**

André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

**Absent sans pouvoir :**

Patrick PORNET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Bernard PLACE

**OBJET : 2024-010 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – budget communal M 57**

L'examen du Compte Financier Unique 2023 du budget général M 57 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 691 335,22 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M 57, il convient d'affecter ce résultat comme suit :

- 264 452,01 € en recette d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)
- Et le solde, c'est-à-dire 426 883,21 €, en recette de fonctionnement (article 002 résultat de fonctionnement reporté).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'affectation du résultat telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 28 mars 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2023-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024  
Publication : 28/03/2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE